





# La gestion sylvicole



Le bois de la Moutonnerie est une forêt communale gérée par l'Office National des Forêts (ONF), par le biais d'un document de gestion et de planification : l'aménagement forestier.

Suite à un inventaire précis des parcelles, ce document prévoit les principales opérations sylvicoles sur une durée de 20 ans.

■ Taillis, futaie, taillis sous futaie...



Une **futale** est un peuplement forestier constitué d'arbres de hautes tiges, à troncs uniques, issus de semis. Ce peuplement permet la production de bois d'œuvre. Ici, les arbres de la futaie sont essentiellement des chênes (sessiles et pédonculés).



Un tailis est un peuplement constitué d'arbres aux troncs multiples, régénérés de façon asexuée par recépage : suite à leur exploitation (bois de chauffage) de nouveaux brins apparaissent et se développent à partir de la souche. Ici, les arbres du taillis sont essentiellement des charmes.



Le taillis sous futaie est comme son nom l'indique un peuplement mixte. C'est le peuplement majoritaire du bois de la Moutonnerie. Cependant si le taillis est trop dynamique, il ne permet pas une bonne régénération de la futaie. C'est pourquoi les parcelles seront progressivement régénérées vers un peuplement en futaie de chêne.



### ■ Régénération naturelle, plantations...

#### Les arbres se cultivent sur du long terme, 180 ans pour les chênes de la Moutonnerie!

Lorsqu'une parcelle est vieillissante et que son exploitation approche, se pose la question de sa régénération.

Le choix des essences est important : elles doivent être adaptées au sol et au climat (et à son réchauffement !). Si possible, la régénération naturelle est toujours à privilégier : les semis sont génétiquement mieux adaptés à la station, et les opérations sylvicoles beaucoup moins lourdes pour l'écosystème et les dépenses d'investissements (pas de travail du sol, de plantations etc.).

L'aménagement forestier 2015 / 2034 prévoit la régénération naturelle de plusieurs parcelles. Elle se réalisera par des coupes successives sur une durée de 8 années :

- mise en lumière du sous-bois pour assurer une bonne levée des semis.
- maintien de semenciers pour assurer une bonne dispersion des graines,
- coupes des arbres restant pour assurer espace et lumière au bon développement des semis.

Au début des années 2000, les parcelles 11 et 17 ont été régénérées naturellement, et les parcelles 4 et 5 par plantation. Pour ces dernières, la présence de chênes pédonculés en importance n'était pas souhaitable dans le contexte de réchauffement climatique. Une plantation de chênes sessiles, plus adaptée à la sécheresse, était donc nécessaire pour garantir la bonne évolution de la station.

#### ■ La certification forestière PEFC

Afin de valoriser la gestion durable du bois de la Moutonnerie et de soutenir les filières « responsables », la commune d'Amboise a fait certifier PEFC les bois provenant de ce site.

Cette certification, mondialement reconnue, permet aux acheteurs de s'assurer que les produits fabriqués à partir de bois sont issus de forêts gérées durablement, exploités puis transformés à toutes les étapes de façon responsable, dans le respect d'un cahier des charges spécifique.

## Biodiversité

Sur le plan de la faune et de la flore, le bois de la Moutonnerie présente une biodiversité forestière dite « ordinaire ».

Il fait cependant partie d'une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique) qui couvre l'ensemble du massif forestier d'Amboise.

Cette ZNIEFF a été motivée par la présence de 2 espèces peu fréquentes, l'engoulevent d'Europe et le pique-prune.

L'engoulevent est un oiseau aux mœurs nocturnes, qui fréquente les milieux forestiers ouverts (landes, parcelles en régénérations..). Son plumage lui permet de se camoufler le jour, où il se pose souvent à même le sol.

Le **pique-prune** est un insecte considéré comme bio-indicateur : sa présence sous-entend que l'écosystème est riche et fonctionnel. Cette espèce est inféodée aux vieux arbres sénescents, présentant des cavités. La raréfaction de ce coléoptère peut se corréler avec la raréfaction des vieux arbres.



 Une gestion forestière qui prend en compte la biodiversité

Plusieurs mesures ont été prises en faveur de la biodiversité dans l'aménagement forestier 2015 / 2034 du bois de la Moutonnerie :

- La conservation de quelques vieux arbres, régulièrement sur chaque parcelle.
- La « mise en attente » de la parcelle 18 : aucune intervention de l'homme n'y est prévue les 20 prochaines années. Elle évoluera donc naturellement. Cette parcelle présente des vieux arbres ainsi qu'une dépression humide.
- La prise en compte, lors des travaux et coupes, de la sensibilité de certaines espèces. Par exemple, il n'y a pas de travaux sylvicoles au printemps, lorsque nichent les oiseaux.